

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT DEVIENNE UNE ÉGALITÉ DE FAIT

Une synthèse des documents suivants :

Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2016)

Plan d'action 2007-2010

Communiqué de presse du 17 décembre 2006

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PLAN D'ACTION ET FINANCEMENT

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION 2007-2010	FINANCEMENT 2007-2010
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Modèles et comportements égauxitaires</p>	<p>Socialisation des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Élargir nos connaissances tant sur les manifestations que sur les effets des stéréotypes sexuels et sexistes, masculins ou féminins, et proposer des stratégies pour les contrer. o Émettre un avis sur le phénomène de la sexualisation de l'espace public (hypersexualisation) et ses effets sur les jeunes. o Consolider les efforts déjà consentis pour éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que promouvoir des rapports égauxitaires dans tous les ordres d'enseignement. o Valoriser la promotion des modèles et des comportements égauxitaires à partir des points d'ancrage présents dans le Programme de formation de l'école québécoise. o Offrir au personnel scolaire une formation sur les rapports d'égalité entre les sexes. o Concevoir de nouveaux outils pour la promotion des rapports égauxitaires dans tous les lieux d'éducation, des garderies à l'université. o Comprendre la vision et les préoccupations des jeunes, filles et garçons, par rapport aux questions relatives à l'égalité entre les sexes afin de mieux adapter les actions s'adressant à eux. 	<p>3000 000\$ Cette somme permettra notamment de concevoir de nouveaux outils servant à la promotion des rapports égauxitaires dans tous les lieux d'éducation</p>
	<p>Soutien au rôle parental</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Mener une étude sur les tendances et les déterminants de l'engagement des pères dans la famille et auprès des enfants. 	
	<p>Images égauxitaires dans les médias et les sports</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Organiser un concours afin de promouvoir des images égauxitaires dans différents véhicules médiatiques. o Sensibiliser, en tant que relais de leurs membres, les associations de médias communautaires aux mécanismes d'autorégulation existant dans l'industrie des médias pour favoriser une représentation valorisante et égauxitaire des femmes et des hommes. o Préciser, dans les orientations prescrites à Télé-Québec, les attentes relatives à sa contribution à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes. o Mettre en œuvre diverses actions pour mieux connaître la situation des femmes dans le sport, reconnaître les athlètes féminines et faire augmenter la représentation des femmes dans les postes de responsabilité, de direction et d'encadrement des fédérations sportives. 	
	<p>Égalité dans un contexte de diversité croissante sur les plan culturel et religieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Mener une étude et émettre un avis sur la question de la diversité religieuse et des droits des femmes. o Inclure de l'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les sessions d'accueil des personnes immigrantes d'arrivée récente et dans les services d'accompagnement personnalisé. 	

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION 2007-2010	FINANCEMENT 2007-2010
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Égalité économique</p>	<p>Diversification des champs d'étude et réussite scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maintenir et intensifier les efforts pour favoriser l'accès des filles à des formations d'avenir, en particulier dans les sciences et les techniques. ○ Diversifier les choix de programmes d'études. ○ Effectuer une recherche sur l'insertion professionnelle des diplômées des métiers traditionnellement masculins. ○ Permettre au comité interministériel pour la progression des femmes dans les sciences et les technologies de poursuivre ses travaux. ○ Instaurer de nouvelles mesures et mieux faire connaître les mesures existantes concernant la persévérance et la réussite scolaire des jeunes mères. ○ Réaliser, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, deux projets d'habitation d'environ quinze unités chacun à l'intention des adolescentes chefs d'une famille monoparentale, dans deux régions du Québec. 	<p>6,9 millions pour diversifier les choix de programmes d'études et offrir aux femmes vulnérables un accompagnement plus soutenu afin d'améliorer leur condition économique. On entend continuer à appuyer les organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin.</p>
	<p>Intégration et maintien en emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actualiser la stratégie d'intervention relative à la main-d'œuvre féminine. ○ Actualiser la <i>Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue</i> et élaborer un nouveau plan quinquennal en tenant compte de la situation particulière des femmes. ○ Offrir aux femmes vulnérables un accompagnement plus soutenu afin d'améliorer leur condition économique sur l'ensemble du territoire du Québec. ○ Faire croître l'embauche des femmes et favoriser leur maintien en emploi dans les secteurs d'avenir et dans les métiers non traditionnels. ○ Réaliser une évaluation globale de l'ensemble des outils utilisés en matière d'immigration afin de favoriser l'intégration des femmes immigrantes et leur insertion dans le marché du travail québécois. ○ Évaluer la possibilité d'offrir des services aux femmes vivant dans les habitations à loyer modique afin de faciliter l'intégration sociale et économique de ces personnes. 	
	<p>Loi sur l'équité salariale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intensifier le soutien auprès des entreprises et la vérification afin d'augmenter le taux de conformité à la Loi sur l'équité salariale. ○ Promouvoir la Loi sur l'équité salariale auprès des travailleuses vulnérables et développer la gamme des outils de sensibilisation à l'intention des entreprises afin d'enrayer la discrimination salariale fondée sur le sexe. ○ Analyser la problématique de l'équité salariale entre les femmes et les hommes artistes en création ou en interprétation afin de proposer des actions visant un meilleur équilibre entre la rémunération des femmes et celle des hommes du milieu des artistes. 	

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION 2007-2010	FINANCEMENT 2007-2010
Égalité économique (suite)	Entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> ○ Continuer à soutenir les organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin. 	
	Sécurité économique au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Former un comité multisectoriel pour examiner la situation des personnes aidantes et trouver de nouvelles mesures de soutien, notamment en matière de fiscalité, d'emploi et d'aide à domicile. ○ Renforcer la protection des aides familiales résidentes. 	

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION 2007-2010	FINANCEMENT 2007-2010
3 Conciliation travail-famille	Équité dans les responsabilités familiales	<ul style="list-style-type: none"> ○ Permettre aux parents de mieux concilier leurs études et leurs responsabilités familiales. ○ Proposer des solutions innovantes permettant d'alléger la vie dans le milieu agricole. 	6,9 millions pour offrir soutien aux entreprises et aux associations patronales et syndicales pour voir à l'implantation et à la promotion de mesures
	Collaboration des milieux de travail	<ul style="list-style-type: none"> ○ Créer un site sur la conciliation travail-famille dans le portail gouvernemental. ○ Offrir un soutien financier et technique aux entreprises ainsi qu'aux associations patronales et syndicales qui verront à la promotion et à l'implantation de mesures relatives à la conciliation travail-famille. ○ Créer le Prix Reconnaissance Famille. ○ Instaurer le label Égalité pour les entreprises. ○ Étudier la possibilité d'offrir différents biens et services sur les lieux de travail. 	Encourager la réalisation de projets régionaux notamment par la conclusion d'ententes spécifiques
	Collaboration des milieux de vie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques familiales municipales. ○ Faire l'inventaire des partenariats qui visent l'intégration des services publics offerts aux jeunes et à leurs familles. ○ Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les jeunes handicapés de 12 à 21 ans du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe. ○ Encourager la réalisation de projets régionaux portant sur la conciliation travail-famille-études, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à ce sujet avec les conférences régionales des élus. 	

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION 2007-2010	FINANCEMENT 2007-2010
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Soins de santé adaptés</p>	Soins de santé adaptés aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer le deuxième plan d'action visant à promouvoir la santé et le bien-être des femmes. ○ Adopter et diffuser la nouvelle Politique de périnatalité. ○ Adopter un projet de loi visant notamment à protéger la santé des femmes utilisant des moyens de procréation assistée et à encadrer la recherche qui se fait dans ce domaine. ○ Produire un document sur l'approche à privilégier pour offrir des services de santé et des services sociaux adaptés aux besoins des femmes et des familles touchées par une problématique, existante ou potentielle, d'excision ou d'infibulation. 	
	Prévention des lésions professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir efficacement les lésions professionnelles chez les travailleuses et améliorer ainsi la qualité de vie au travail. 	

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION 2007-2010	FINANCEMENT 2007-2010
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Intégrité des femmes et sécurité</p>	Prévention de la violence conjugale et des agressions sexuelles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Continuer à mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la problématique de la violence faite aux femmes. ○ Mener des recherches sur les programmes de prévention de la violence en collaboration avec les organismes des secteurs parapublic et communautaire concernés par la problématique de la violence faite aux femmes. ○ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. ○ S'assurer que les services de supervision des droits d'accès donnent priorité à la sécurité des enfants et du parent non violent dans les cas de violence conjugale. ○ Étudier le recours à la médiation familiale dans les cas de violence conjugale en tenant compte prioritairement de la sécurité des victimes et formuler des recommandations en ce sens dans le rapport qui sera produit. ○ Élaborer et rendre public le plan d'action gouvernemental quinquennal 2007-2012 en matière d'agression sexuelle ainsi qu'en assurer la mise en œuvre. ○ Réserver 50 unités de logement aux femmes itinérantes dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. 	4,8 millions pour l'intensification des campagnes de sensibilisation et pour la mise en œuvre du plan d'action 2004-2009 en matière de violence conjugale.
	Lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Offrir des services d'aide et de protection aux femmes migrantes victimes de traite. 	

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	PLAN D'ACTION 2007-2010	FINANCEMENT 2007-2010
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Participation des femmes aux instances décisionnelles</p>	<p>Parité dans les lieux de pouvoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maintenir le programme <i>À égalité pour décider</i> jusqu'en 2008. ○ Concevoir ou encourager des projets, notamment avec le milieu universitaire, visant l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir. ○ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action et voir, avec la Table des partenaires femmes et politique municipale, comment il peut être enrichi de façon à faire augmenter le nombre de femmes dans les instances électives locales. ○ Soutenir l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes publics. 	<p>4,5 millions pour favoriser une plus grande participation des femmes dans les lieux de pouvoir. Des projets seront conçus, notamment avec le milieu universitaire, afin de favoriser l'augmentation des femmes dans les lieux de pouvoir. Le gouvernement financera des projets régionaux, par l'entremise d'ententes avec les conférences régionales des élus, afin de favoriser l'égalité de sexes et la participation des femmes en région</p>
	<p>Égalité dans la gouvernance locale et régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les personnes élues ainsi que les gestionnaires des paliers local et régional à l'idée que les conférences régionales des élus (CRE) adoptent un énoncé de principe sur l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes ou toute autre initiative visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. ○ Favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre à l'égalité de sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus. ○ Produire des portraits actualisés de la situation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans chacune des régions administratives du Québec. 	

LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE		PLAN D'ACTION 2007-2010	FINANCEMENT 2007-2010
Les structures organisationnelles	Le ministère des Aînés, de la famille et de la Condition féminine	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelles des femmes au développement du Québec et promouvoir l'égalité effective entre les femmes et les hommes. 	
	Le Secrétariat à la condition féminine	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assure la responsabilité administrative en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, soutient le développement et la cohérence des actions gouvernementales, travaille à la mise en œuvre de la politique, veille au rayonnement du Québec sur les scènes canadienne et internationale. Anime et soutient le réseau des responsables en condition féminine en les formant et en les accompagnant. 	
	Le réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les ministères et organismes gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir les droits des femmes et l'égalité dans leur organisation et conseiller les autorités à cet égard. Suivre la réalisation des engagements prises par leur organisation dans le cadre de la politique, contribuer à sa mise en œuvre et à son évaluation. 	
	Le conseil du statut de la femmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Effectuer des recherches, aviser la ministre et informer la population. ○ Informer et sensibiliser les directions régionales des ministères et des organismes concernés par la mise en œuvre de la politique ainsi que veiller à ce que les conférences régionales des élus soient informées des réalités et des problématiques relatives à la condition féminine afin que les initiatives de toutes ces instances contribuent efficacement à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque région. ○ Inciter les partenaires régionaux intéressés à conclure des ententes portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque région. ○ Recueillir les données concernant les résultats de l'implantation de la politique afin de présenter à la ministre, au besoin, des études ou des recherches sur le sujet. 	
Les approches	Spécifique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre un ensemble d'actions concrètes ciblant les femmes et permettant de prévenir ou corriger tant les inégalités liées aux sexe que la discrimination systémique dont elles sont victimes. 	
	Transversale	<ul style="list-style-type: none"> ○ Empêcher que de nouvelles inégalités se construisent au moment de l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes gouvernementaux en prêtant une attention particulière à toutes les étapes de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation pour éviter de reproduire des biais sexistes. 	

	Sociétale	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser la participation de toutes et tous à la construction d'une société plus égalitaire notamment dans les domaines de l'éducation, du développement régional, ainsi que dans les médias, les milieux de travail et les lieux de pouvoir. 	
L'analyse différenciée selon les sexes	Implantation de l'ADS au sein de l'appareil gouvernemental	<ul style="list-style-type: none"> ○ Reconduire le comité directeur de l'ADS et le comité interministériel. ○ Définir la stratégie de mise en œuvre et l'instrumentation adéquate pour implanter l'ADS. ○ Assurer la formation à l'ADS des gestionnaires et des autorités de l'État ainsi que des personnes qui conçoivent les politiques. ○ Proposer l'implantation de l'ADS au palier régional et dans les plus grandes villes du Québec, et offrir une formation aux personnes élues, aux gestionnaires et aux analystes. ○ Appliquer l'ADS à au moins quinze projets, programmes ou mesures qui ont des répercussions sur l'égalité entre les femmes et les hommes. ○ Évaluer l'instauration de cette approche et ses effets. 	600 000\$
La reddition de compte	Une veille de la progression de l'égalité par un suivi des actions des ministères et des organismes gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les indicateurs permettant de mesurer l'avancement des engagements inscrits dans le plan d'action. ○ Inviter les ministères et les organismes gouvernementaux à consigner dans leur rapport annuel de gestion leurs actions en faveur de l'égalité entre les sexes. ○ Former un comité de suivi, qui sera placé sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine, pour accompagner les ministères et les organismes gouvernementaux dans leur fonction de reddition de comptes, notamment en constituant un tableau de bord des indicateurs. ○ Au terme du plan d'action triennal, produire un bilan et une analyse des actions gouvernementales. 	
La commission parlementaire triennale	Un examen triennal du bilan de l'action gouvernementale et de l'évolution de l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déposer tous les trois ans, à l'Assemblée nationale, un document sur l'évolution de la situation des femmes et des hommes au Québec. ○ Tenir une commission parlementaire pour en faire l'étude et procéder, le cas échéant, à des consultations publiques afin d'éclairer les réflexions. 	
Les partenaires engagés pour l'égalité	Une mobilisation de la société et des partenaires pour faire des gestes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	<ul style="list-style-type: none"> ○ S'inspirer de la France qui s'est dotée d'une Charte de l'égalité qui a réussi à fédérer près d'une centaine de partenaires, de pouvoirs publics mais aussi d'acteurs du monde économique et de la société civile. 	
Des prix de reconnaissance	Une reconnaissance des gestes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Création de prix de reconnaissance en matière de promotion de l'égalité entre les sexes. 	